

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 16 juin 2016 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4804-16

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Bégin
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

5.1 Remerciements à Madame Audrey Paquet;

14.1 Date de la prochaine assemblée – Août 2016;

14.2 Formation d'un comité d'embauche.

Et en retirant l'item :

09 Mandat à WSP Canada Inc. – Installation de ligne de vie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4805-16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 21 AVRIL 2016

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 avril 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 16 juin 2016;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours des mois d'avril et mai 2016;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours des mois d'avril et mai 2016, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- L'état des revenus et dépenses, ainsi que le solde de différents fonds à la Régie en date du 31 mars 2016.

RÉSOLUTION NO: 4806-16

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

#C-1600224 à #C-1600350 inclusivement, de même que les chèques #P-1600127 à #P-1600229 inclusivement, pour un déboursé total de 489 003.47\$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4807-16

DÉMISSION DE MADAME AUDREY PAQUET

CONSIDÉRANT que Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie a remis en date du 10 juin 2016 sa démission, laquelle sera effective après le 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Madame Paquet ses plus sincères remerciements pour le travail effectué lors de son passage à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

QUE ce conseil souhaite à Madame Paquet le meilleur des succès pour ses projets à venir.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4808-16

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil embauche rétroactivement au 20 mai 2016 Monsieur Keven Jacques, domicilié au 20155, 4^e avenue à Ville Saint-Georges afin de remplacer Monsieur Abraham Rinfret le samedi avant-midi et certains jours fériés à l'écocentre, ainsi que pour effectuer différentes tâches durant l'été 2016 comme emploi étudiant;

QUE ce conseil embauche pour la saison estivale Monsieur Olivier Hamel, domicilié au 170, 5^e rue, Saint-Gédéon de Beauce rétroactivement au 30 mai 2016 afin de remplacer Monsieur Cédric Vigneault de Saint-Théophile;

QUE le taux horaire payé par la Régie est selon le salaire minimum en vigueur ou le taux établi par résolution pour le travail effectué par un étudiant le samedi avant-midi ou lors d'un jour férié.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE

Je, Yvan Paré, administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'exercice financier 2017.

Je donne également par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

RÉSOLUTION NO: 4809-16

MANDAT À ME PHILIPPE ASSELIN

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale est en appel d'offre public pour éventuellement acheter un chargeur sur roues;

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de faire vérifier le document d'appel d'offre (devis) afin de clarifier certains textes de celui-ci;

CONSIDÉRANT qu'après discussion entre le président de la Régie, Monsieur Éric Maheux et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte il fut convenu que Messieurs Roger Turcotte et Patrick Marcoux, contremaître rencontre Me Philippe Asselin afin de clarifier ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise à l'effet que ce dossier soit discuté avec Me Philippe Asselin, avocat.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4810-16

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale est assuré par la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) via l'intermédiaire de PMT Roy Assurances et Services Financiers;

CONSIDÉRANT qu'en date du 07 avril 2016, Monsieur Yves Lacasse, courtier a adressé une correspondance à la Régie à être déposée auprès des membres de ce conseil, à l'effet qu'il a procédé à la vérification de notre contrat d'assurance et il en donne certaines explications;

CONSIDÉRANT que tous les administrateurs présents déclarent avoir pris connaissance de la correspondance de Monsieur Lacasse et s'en disent satisfait;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les explications fournies par Monsieur Lacasse dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4811-16

ENTENTE AVEC RÉCUPÉRATION FRONTENAC INC.

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'occupe de récupération et recyclage de différentes matières sur le territoire qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT qu'elle a signé le 20 mars 2015 une entente d'une durée indéterminée avec Cartonek Inc. afin de récupérer certaines matières sur le territoire;

CONSIDÉRANT que d'autres matières recyclables tels « strapping » de plastique et de métal, plastique servant à protéger les ballots de bois provenant des scieries, etc. ne sont pas récupérées dans le contrat actuel;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a rencontré Monsieur André St-Cyr, directeur général du centre de tri Récupération Frontenac Inc. situé à Thetford à ce sujet;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de signer avec ce centre de tri une entente semblable à celle signée avec Cartonek Inc.;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE vérifications soient faites auprès de Recyc Québec et/ou de Éco Entreprise à savoir si ces matières ou une partie de celles-ci entre dans la même catégorie que les matières recyclables déjà récupérées par la Régie, et ce, selon la charte des matières recyclables de la collecte sélective;

QUE ce conseil autorise s'il y a lieu son président et son secrétaire-trésorier à signer avec Récupération Frontenac Inc. un contrat à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4812-16

ÉCHANGE CAMION FORD 2011

CONSIDÉRANT que conformément à la résolution #4758-15 adoptée le 17 décembre 2015, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a procédé à un appel d'offre sur invitation en vue d'échanger le camion Ford 2011 de la Régie, lequel sert principalement à la collecte des encombrants ménagers sur le territoire;

CONSIDÉRANT que trois (03) concessionnaires furent invités à déposer une offre à la Régie :

SOUSSIONNAIRES INVITÉS	Sans allocation d'échange	Avec allocation d'échange	Options	
			Noze Cone	Garantie Prolongée
CLICHE AUTO FORD Ville St-Georges	57 697.00\$	53 697.00\$	1 100.00\$	2 400.00\$
KENNEBEC DODGE CHRYSLER INC. Ville St-Georges	N'a pas déposé			
SAINT-GEORGES GM Ville St-Georges	N'a pas déposé			

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de l'ouverture de soumission a été remise à chacun des administrateurs présents à cette assemblée;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Cliche Auto Ford au montant de 57 697.00\$ plus taxes déposé par Cliche Auto Ford dans ce dossier;

QUE les options « Noze Cone » et « Garantie prolongée » ne soient pas retenus;

QUE les frais inhérents soient payables par le « fonds machinerie » de la Régie;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte soit autorisé à signer tous les documents jugés utiles et nécessaires dans ce dossier;

QUE Messieurs Éric Maheux, président et Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à vendre de gré à gré le camion Ford F550 2011 que possède la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4813-16

COMITÉ D'EMBAUCHE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mesdames Christine Caron et Josée Larivière ainsi que Messieurs Éric Maheux et Elzéar Dupuis soient nommés sur un comité d'embauche afin de recruter quelqu'un pour combler le poste laissé vacant suite au départ de Madame Audrey Paquet.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil sont informés des sujets suivants :

- **Que le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) adopté le 21 octobre 2015 par la MRC de Beauce-Sartigan a été jugé conforme aux exigences de la Loi.**
- **Des problèmes rencontrés au LET de St-Étienne des Grès.**
- **Félicitation reçu par courriel de Monsieur André Busque, utilisateur des services de la Régie lors de la collecte des encombrants ménagers et autres matières les 28 et 29 mai 2016.**
- **Lettre de Monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre au MAMOT informant la Régie que Monsieur Pierre Drouin a été nommé conciliateur dans le dossier qui oppose la Régie à la Municipalité de St-Côme-Linière.**

RÉSOLUTION NO: 4814-16

DATE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la prochaine assemblée régulière des administrateurs soient tenue le 25 août 2016.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4815-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h55.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE